

CONTRÔLE COMPTABLE

DEUX JEUX DE COMPTES

TROIS ORGANISATIONS

COMPTABLES



Stéphane Lefrancq

Maître de conférences
IAE de Paris

Avec l'introduction en Europe des normes IFRS, la quasi-totalité des établissements de crédit ont eu à refondre plus ou moins profondément la structure de leur système d'information comptable en répondant à la contrainte de la production de deux jeux de comptes.

A lors que l'attention portée à la réduction des délais d'arrêté ne fait que croître, force est de constater que l'obligation supplémentaire de répondre à la contrainte de la production de deux jeux de comptes, en référentiel pour les états sociaux et l'essentiel français du reporting réglementaire selon les nouvelles normes internationales pour les comptes consolidés, a eu tendance à peser sur les travaux réalisés. Pour autant, la qualité des contrôles internes ne pouvait en être altérée, par principe tout d'abord, mais aussi par souci de maîtriser l'activité. En effet, malgré

ses limites [1], le système comptable continue bien souvent à être le garant périodique de la fiabilité du suivi de gestion. La pratique du rapprochement gestion – comptabilité, prévu explicitement par le règlement 97-02 pour les opérations qui font encourir un risque de marché, paraît emblématique à cet égard.

L'objectif de cet article est, après une rapide description des contrôles comptables incontournables dans le cadre de la réalisation d'un arrêté et de leurs difficultés dans le contexte d'une normalisation bicéphale, d'inscrire ce processus dans un choix d'architecture du système d'information. Pour cela, quelques travaux "critiques", particulièrement représentatifs, seront sélectionnés dans chaque cas, afin de les confronter aux contraintes de traitement technique posées par les différents modèles de structuration du système d'information comptable. S'en dégageront alors des critères de sélection des modèles envisageables pour répondre efficacement à cette donnée récente du double référentiel comptable. Les

[1] Les plus fréquemment évoquées sont les choix normatifs, qui ne répondent pas toujours aux besoins de gestion d'une part, des délais de production ne s'inscrivant pas nécessairement dans la temporalité de la décision, ou en tout état de cause du suivi des risques d'autre part.

activités dites "de marché" constitueront notre champ d'étude, dans la mesure où elles constituent une zone de divergences importantes entre les deux référentiels.

LES CONTRÔLES COMPTABLES BANCAIRES : UN RECENSEMENT

Dans le cadre des travaux d'arrêté, deux grandes familles de tâches peuvent être dégagées. La première concerne les rapprochements entre les éléments de gestion (bilan et résultat) et la comptabilité. La deuxième est par contraste davantage tournée vers le bon déroulement du processus comptable et s'appuie sur des suivis internes (comptes de liaison) ou externes (processus de circularisation).

1. Les rapprochements gestion – comptabilité

Le système d'information comptable d'un établissement de crédit peut être partiellement intégré, mais cela

“ Malgré ses limites, le système comptable continue bien souvent à être le garant périodique de la fiabilité du suivi de gestion. ”

se limite le plus souvent à la tenue d'une comptabilité auxiliaire dans certains outils de gestion. Souvent se caractérise-t-il par l'existence de ruptures plus ou moins nombreuses imposant des contrôles de cohérence. En tout état de cause, le cadre d'exercice de l'activité impose de réaliser des travaux de confrontation entre résultat de gestion et résultat comptable au moins mensuellement. Ils concernent aussi bien les stocks que le résultat, réalisé et latent. Cela impose des contraintes bien différentes pour le système d'information comptable, ainsi que nous allons le voir.

■ Les rapprochements de stocks

Le premier objectif de ce contrôle consiste à s'assurer de l'identité des stocks d'opérations entre *front* et *back-office*, indépendamment ou non de leur valorisation. Il s'agit d'une étape importante, en ce qu'elle permet de réduire les divergences de résultat en traitant en amont une de leurs sources récurrentes. Les écarts peuvent provenir aussi bien de retard dans la prise en charge comptable des opérations, lié par exemple à des validations tardives ou à des incidents dans la chaîne de traitement, qu'à des ruptures de charge dans le processus de saisie non résolues au moment du contrôle.

S'agissant des stocks, l'hypothèse est généralement formulée que les écarts normatifs entre les deux référentiels comptables restent limités. L'espoir émerge alors d'une simplification des contrôles à réaliser, puisque la comptabilité ne disposera que d'une représentation unique, ou à tout le moins identique, des stocks. Dès lors, le rapprochement entre comptabilité et gestion devrait en être simplifié. Cela n'est malheureusement que partiellement vrai. Trois difficultés significatives peuvent, au moins, être identifiées :

- l'obligation d'inscription au hors-bilan, en particulier pour les

produits dérivés, n'existe pas en normes IFRS. Il est vrai que rien ne s'oppose à cette pratique, mais elle ne semble pas répondre à l'architecture conceptuelle des textes ;

- les titres empruntés font l'objet d'un enregistrement bilantiel dans le référentiel français, elle n'est pas possible en normes IFRS, dans la mesure où les risques et les avantages futurs ne sont pas transférés ;
- le change à terme étant par construction une opération de change dont le délai de règlement est supérieur au délai d'usance, elle sera traitée comme un dérivé en normes IFRS. Cela n'est pas le cas dans le référentiel français.

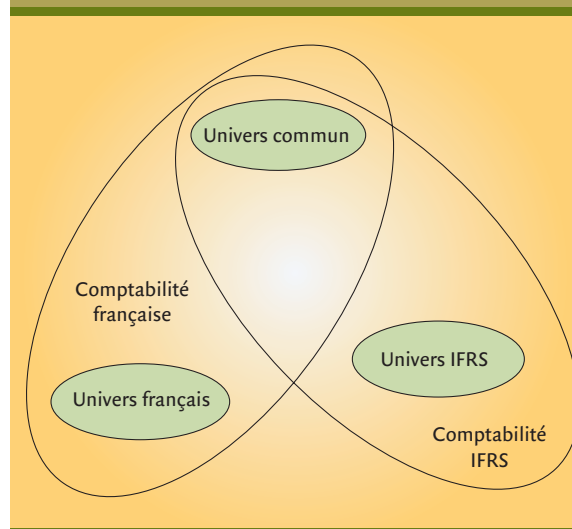
■ Les rapprochements de résultat

Dans ce périmètre se situent a priori la majorité des difficultés. Elles proviennent tant des différences de traitement entre les opérations que de l'esprit même de la normalisation IFRS. Retenons là aussi trois divergences particulièrement significatives :

- la plus connue est certainement l'écart de traitement entre les titres de placement en normes françaises (dissymétrie de traitement, seules les moins values latentes faisant l'objet d'un enregistrement) et leurs équivalents IFRS [2] pour lesquels les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres dans tous les cas ;
- l'identification d'un dérivé incorporé et les conséquences que cela emporte en termes de dissociation du traitement comptable ne retrouvent pas davantage leur équivalent dans le référentiel français ;
- l'architecture française de comptabilisation des dérivés, distinguant quatre portefeuilles en fonction des intentions de gestion, se trouve singulièrement réduite en normes IFRS et cède le pas à l'imputation

[2] Il s'agit des titres dits "disponibles à la vente" – "available for sale", catégorie connue sous l'acronyme "AFS".

I. UNE ARCHITECTURE INTERMÉDIAIRE



de la variation de la juste valeur en résultat, à l'exception d'un cas particulier de couverture permettant d'échapper à ce principe.

2. Les rapprochements internes et externes

En la matière, il n'y a pas en soi de divergences entre référentiels comptables, mais bien davantage des travaux dont la fluidité ne doit pas être remise en cause par la coexistence de deux systèmes normatifs. Dans cette perspective, il a paru pertinent d'identifier trois travaux classiques et inclus dans toute révision comptable :

- le suivi des comptes de liaison, matérialisant le dénouement des opérations en interne, ou servant de pivot entre la comptabilité de l'opération et son flux de règlement ;
- le rapprochement *nostri*, confrontation quotidienne des relevés bancaires avec le reflet comptable de ces comptes ;
- le rapprochement *dépositaire*, dans son principe assez similaire au rapprochement *nostri*, mais sur le périmètre des titres détenus pour compte propre ou compte de tiers. Forts de ce travail d'identification de divergences et de tâches, nous allons pouvoir qualifier, au plan

« La solution technique la plus « évidente » est la mise en place de deux comptabilités parallèles, l'une en normes françaises, l'autre en normes IFRS. »

de la technique comptable, les grandes options d'organisation du système d'information et apprécier leurs forces et leurs limites.

CARACTÉRISTIQUES COMPARÉES DES SYSTÈMES D'INFORMATION COMPTABLE

Nous distinguerons trois formes majeures, archétypales, d'organisation comptable. Il ne s'agit pas de dire qu'elles sont les seules, mais nous les croyons représentatives de la diversité des options possibles, qui pourront de fait être rattachées à un de ces trois groupes.

1. Les modèles comptables

La solution technique la plus "évidente" est la mise en place de deux comptabilités parallèles, l'une en normes françaises, l'autre en normes IFRS. Dans cet environnement, chaque événement de gestion engendre deux flux comptables strictement ségrégués même s'ils sont identiques, a fortiori s'ils sont divergents. La comptabilité est en ce sens dupliquée dans sa totalité, pour l'ensemble des événements. Ce modèle sera qualifié de "dissociation des comptabilités".

À l'exact opposé du spectre des possibles se situe la solution de ne tenir la comptabilité que dans un référentiel unique, maître, puis de passer des écritures complémentaires dans un journal spécifique, au moment de l'inventaire, pour établir les états financiers dans l'autre système normatif. Compte tenu du cadre réglementaire français, ce référentiel maître sera naturellement celui utilisé pour les comptes sociaux. Les écritures de passage comptabilisées auront donc pour vocation à combler les divergences entre ce référentiel français et celui des normes IFRS. Ce modèle sera appelé "comptabilité de complément".

Entre ces deux extrêmes existe une architecture intermédiaire, plus délicate conceptuellement. Elle

« L'architecture intermédiaire repose sur la classification ex ante des écritures en deux grandes familles : celles communes aux deux systèmes normatifs, d'une part, et celles qui, en revanche, n'existent que dans l'un ou l'autre des référentiels, d'autre part. »

repose en effet sur la classification ex ante des écritures en deux grandes familles : celles communes aux deux systèmes normatifs, d'une part, et celles qui, en revanche, n'existent que dans l'un ou l'autre des référentiels (ou divergent entre les deux), d'autre part. La comptabilité est dans ce cas tenue au sein de trois "univers" : un univers commun et deux univers spécifiques (français et IFRS). Un compte de liaison permet d'assurer l'alimentation en partie double des univers communs et spécifiques. Nous appellerons ce type "comptabilité par univers". Ici, le grand-livre dans un référentiel résulte de la sommation de l'univers commun et d'un des deux univers "locaux" (schéma 1).

La qualification précise, en termes d'avantages/inconvénients, de ces trois structures très divergentes requiert cependant de les examiner à la lumière des difficultés du contrôle comptable inhérentes à l'existence d'un double système normatif. Relevons qu'elle sera faite indépendamment de toute considération relative aux impacts de chacune sur le processus de production informatique. Ce dernier point constituerait également un critère à prendre en compte, et il suffit pour le comprendre de prendre conscience de la disparité des volumes de mouvements engendrés dans chacun des cas, et donc des ressources informatiques nécessaires pour les prendre en charge.

2. Structure du système d'information et efficacité du contrôle comptable

Afin de faciliter la confrontation entre les solutions, le tableau 2 résume les conséquences de la structure adoptée pour le système d'information comptable sur chacune des typologies de contrôle identifiées

De manière synthétique, il apparaît que la dissociation des comptabi-

lités permet de réaliser dans des conditions acceptables les travaux de contrôle de stocks et de résultat. Elle est en revanche notablement plus pénalisante s'agissant des rapprochements internes et externes. Enfin, la cohérence des états financiers entre les deux référentiels constitue une problématique délicate à résoudre, en l'absence de toute liaison matérielle assurant la cohésion des deux environnements.

La comptabilité de complément apparaît problématique. Les retraitements qu'elle suppose sont délicats, et nombreux. Ils paraissent difficilement maîtrisables dans l'hypothèse d'une activité qui ne serait pas purement symbolique. Elle est en outre peu compatible avec les besoins émergents, dont la production d'états réglementaires sur base IFRS [3]. En revanche, contrairement à la première solution, les rapprochements internes et externes se réalisent sans difficultés, mais il reste à savoir si cela compense les faiblesses sur les deux autres processus du contrôle comptable.

La comptabilité par univers s'avère la plus efficace sur les différentes filières. Son avantage déterminant, par rapport à une dissociation totale des deux systèmes normatifs, est qu'elle impose la mise en place de comptes de liaison entre les univers, dont le suivi permet de s'assurer plus aisément de la cohérence des états français et IFRS. Elle apparaît de surcroît notablement plus pertinente en ce qui concerne les rapprochements internes et externes. Ajoutons enfin qu'elle limite par la mise en commun des écritures partagées le volume de la production informatique, ce qui peut constituer un avantage significatif lorsque les traitements sont importants, dans

[3] État FINREP par exemple, à compter de l'arrêté au 31 décembre 2007.

un contexte général de réduction des délais. En revanche, il est probablement exact que sa mise en œuvre est plus délicate, dans la mesure où elle impose le rattachement de chaque événement à un univers particulier.

En conclusion, la structure du système comptable adoptée pour répondre aux contraintes du double référentiel normatif s'avère de manière peu surprenante, cruciale pour le déroulement des travaux de contrôle en période d'inventaire. La comptabilité de complément semble à exclure en raison des difficultés qu'elle soulève, à l'exclusion peut-être des établissements dont l'activité de marché est limitée, et pour lesquels un examen a priori aura montré que les conséquences des divergences seront étroitement circonscrites. La dissociation des comptabilités est une solution qui semble envisageable, dans la mesure

« La dissociation des comptabilités est une solution qui semble envisageable, dans la mesure où l'accroissement de la volumétrie des écritures comptables qu'elle entraîne nécessairement ne constitue pas un inconvénient dirimant. »

où l'accroissement de la volumétrie des écritures comptables qu'elle entraîne nécessairement ne constitue pas un inconvénient dirimant. Il conviendra en outre de répondre aux difficultés spécifiques qu'elle occasionne lors des travaux de rapprochement interne et externe, ce qui aura selon toute probabilité comme conséquence d'adopter sur certains processus une solution plus proche d'une comptabilité par univers. Cette structure, plus complexe probablement à déployer, paraît de fait la plus efficace au total, en dépit de son (apparente ?) complexité. ■

Structure du système d'information et travaux de contrôle comptable

Contrôle de stock	Dissociation des comptabilités	Comptabilité de complément	Comptabilité par univers
Hors bilan des dérivés	Fiabilisation du stock délicate en référentiel IFRS	Hors bilan à extourner pour les comptes IFRS	Pas de retraitement. Fiabilité assurée par la liaison entre univers
Titres empruntés	Fiabilisation du stock délicate en référentiel IFRS	Titres empruntés à extourner pour les comptes IFRS	Pas de retraitement. Fiabilité assurée par la liaison entre univers
Change à terme	Cohérence normes françaises / normes IFRS à documenter	Extourne à faire du change à terme et comptabilisation de dérivés de change	Pas de retraitement. Fiabilité assurée par la liaison entre univers
Contrôle du résultat	Dissociation des comptabilités	Comptabilité de complément	Comptabilité par univers
Titres de placement	Cohérence normes françaises / normes IFRS à documenter	Extourne de la provision Passage de la variation de JV en capitaux propres	Pas de retraitement. Écart de normes à justifier
Dérivé incorporé	Cohérence normes françaises / normes IFRS à documenter	Retraitement pour constater le dérivé incorporé	Pas de retraitement. Écart de normes à justifier
Opérations de couverture	Cohérence normes françaises / normes IFRS à documenter	Retraitement des opérations de couverture	Pas de retraitement. Écart de normes à justifier
Rapprochements internes et externes	Dissociation des comptabilités	Comptabilité de complément	Comptabilité par univers
Comptes de liaison	Duplication des comptes de liaison à suivre	Aucune diligence en sus	Aucune diligence en sus
Rapprochement nostri	Duplication des comptes nostri	Aucune diligence en sus	Aucune diligence en sus
Rapprochement dépositaire	Duplication des comptes de stocks de titres	Aucune diligence en sus	Aucune diligence en sus